

# ÉVALUATION INITIALE DES COMPÉTENCES LANGAGIÈRES EN FRANÇAIS

Accueil et intégration  
des élèves issus de l'immigration au Québec

---

Enseignement secondaire



Le présent document a été réalisé par la Direction des services aux communautés culturelles du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

**Directeur :** Christian Rousseau

**Rédactrice :** Marielle Messier

**Collaboratrice à la rédaction :** Isabelle Anne Beck

**Relecture :** Charlotte Gagné

**Remerciements :**

Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Commission scolaire des Samares

Commission scolaire Marie-Victorin

**Coordination de la production et édition :**

Direction des communications

**Révision linguistique :**

Sous la responsabilité de la Direction des communications

**Pour toute information :**

Direction des services aux communautés culturelles

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

600, rue Fullum, 10<sup>e</sup> étage,

Montréal (Québec) H2K 4L1

Téléphone : 514 873-3744

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

**Ce document peut être consulté**

**sur le site Web du Ministère :**

[www.mels.gouv.qc.ca](http://www.mels.gouv.qc.ca)

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2014

ISBN 978-2-550-70296-2 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

## Table des matières

Introduction .....	1
1 L'évaluation initiale des compétences langagières en français, au secondaire.....	2
Le protocole d'accueil.....	2
1.1 Les objectifs .....	3
1.2 Le contexte .....	4
1.3 L'évaluation initiale des compétences langagières en français.....	5
1.4 La description de l'évaluation initiale de la compétence langagière à l'oral, en français.....	6
1.5 L'évaluation initiale des compétences en lecture et en écriture.....	7
1.5.1 La compétence en lecture .....	8
1.5.2 La compétence en écriture .....	9
1.6 La recommandation de services .....	10
2 L'évaluation des compétences en mathématique.....	11
2.1 Les objectifs .....	11
2.2 Le contexte .....	11
3 L'évaluation des compétences langagières en langue maternelle ou en langue d'usage.....	12
3.1 Les objectifs .....	12
3.2 Le contexte .....	12
3.3 La description de l'évaluation .....	13
3.3.1 L'évaluation de la compétence langagière à l'oral .....	13
3.3.2 L'évaluation de la compétence en lecture .....	14
3.3.3 L'évaluation de la compétence en écriture .....	15
Annexe I Évaluation initiale de la compétence langagière à l'oral, en français, à l'enseignement secondaire (questions simples).....	16
Annexe II Évaluation initiale de la compétence langagière à l'oral, en français, à l'enseignement secondaire (questions complexes).....	18
Annexe III Fiche sommaire de l'évaluation de la compétence en lecture, en français, à l'enseignement secondaire.....	20
Annexe IV Fiche sommaire de l'évaluation de la compétence en écriture, en français, à l'enseignement secondaire .....	22
Annexe V Recommandation de services à la suite de l'évaluation initiale de la compétence langagière à l'oral, en français, à l'enseignement secondaire .....	24



## Introduction

Chaque année, les écoles francophones du Québec reçoivent un nombre important d'élèves qui requièrent des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. Certains d'entre eux possèdent déjà une certaine connaissance de cette langue, tandis que d'autres n'ont jamais été en contact avec des francophones. Ces élèves présentent par ailleurs des expériences scolaires et des parcours très variés, ce qui devrait inciter les commissions scolaires et les établissements d'enseignement à mettre en place un protocole d'accueil<sup>1</sup>. Ces organismes pourraient ainsi, d'une part, recueillir le plus de renseignements possible et, d'autre part, fournir une information adaptée aux élèves et à leurs parents<sup>2</sup>.

Le présent document vise à soutenir les commissions scolaires et les établissements d'enseignement lors de l'accueil et de l'évaluation initiale des compétences langagières en français de l'élève non francophone. Pour faciliter l'orientation vers les services les plus appropriés à la situation de chacun, le document expose les différentes parties de l'évaluation de la compétence langagière à l'oral, en français. On y trouve par ailleurs des renseignements et des précisions quant à l'évaluation complémentaire des compétences de l'élève en lecture, en écriture, en mathématique et en langue maternelle ou en langue d'usage ou encore en toute autre langue dans laquelle l'élève a été scolarisé, selon le cas.

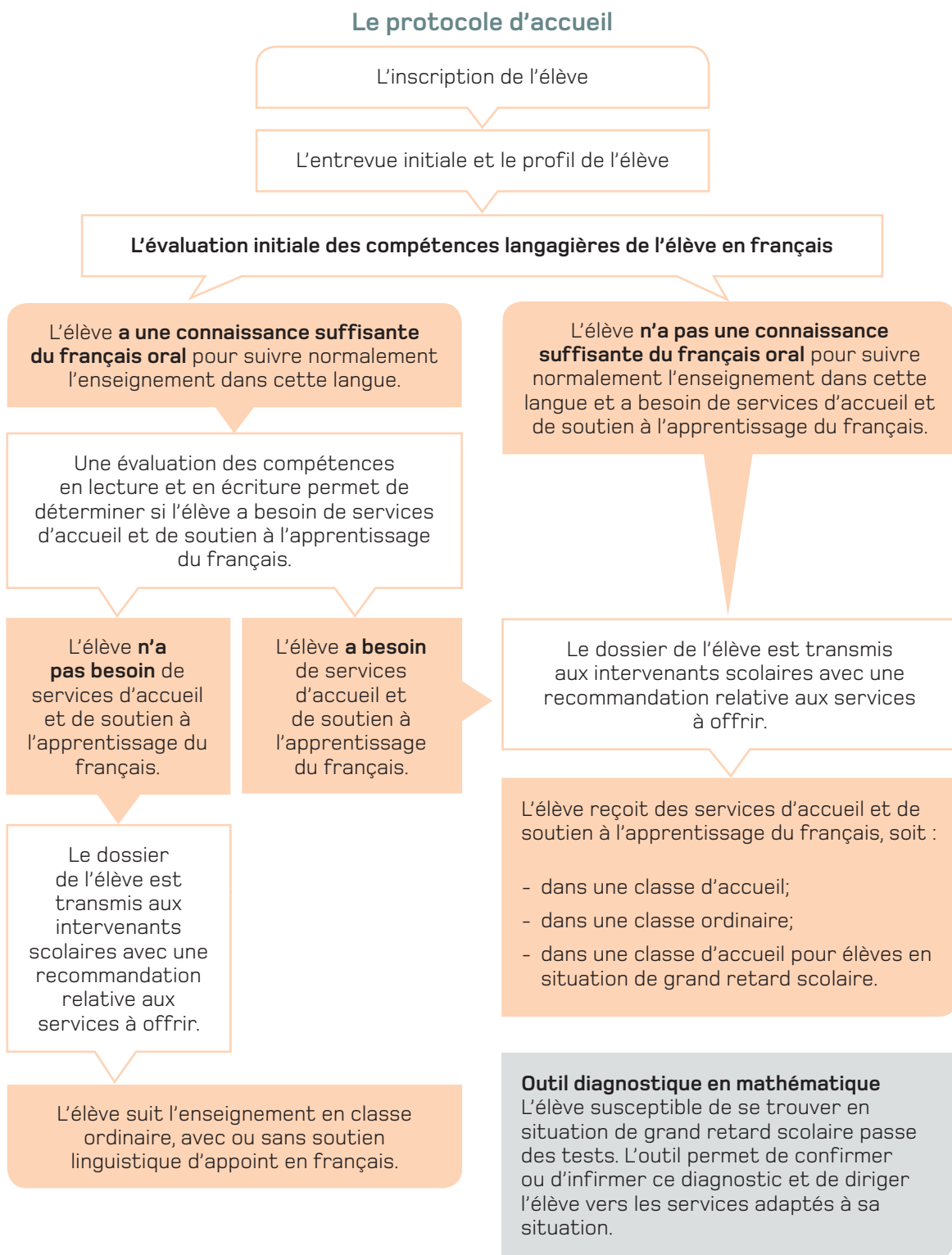
De plus, le document offre des modèles d'évaluation de la compétence langagière à l'oral en français, à l'enseignement secondaire (voir les annexes I et II), des fiches sommaires des évaluations des compétences en lecture et en écriture (voir les annexes III et IV) et contient un exemple de formulaire de recommandation relative aux services à offrir (voir l'annexe V). Ces services doivent d'ailleurs être précisés lors de la déclaration des effectifs au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les modèles peuvent être utilisés tels quels ou être adaptés<sup>3</sup>, mais les évaluations et la recommandation relative aux services à offrir devraient être versées au dossier de l'élève.

Finalement, on doit noter que le présent document ainsi que les outils qu'il contient ne sont pas prescrits par le Ministère.

- 
1. Voir : QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Cadre de référence – Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec, Protocole d'accueil*, Direction des services aux communautés culturelles, 2013, 15 p.
  2. Le terme « parents » désigne également les tuteurs et les tutrices des élèves.
  3. Dans tous les cas, la source doit être mentionnée.

# 1 L'évaluation initiale des compétences langagières en français, au secondaire

L'évaluation initiale des compétences langagières de l'élève en français s'inscrit dans le protocole d'accueil de l'élève et de sa famille.



## 1.1 Les objectifs

La nécessité de procéder à l'évaluation initiale des compétences langagières en français – évaluation servant à déterminer si l'élève a besoin de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français – est implicite en vertu de l'article 7 du Régime pédagogique, qui se lit comme suit :

« Des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française s'adressent à des élèves dont la langue maternelle n'est pas le français et qui, pour la première fois, reçoivent des services éducatifs en français et dont la connaissance de la langue française ne leur permet pas de suivre normalement l'enseignement. Ces élèves peuvent bénéficier de ces services de soutien à l'apprentissage de la langue française plus d'une année scolaire.

Ces services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française visent à faciliter l'intégration de ces élèves dans une classe ordinaire où les services d'enseignement sont dispensés en français<sup>3</sup>. »

C'est ainsi que l'élève non francophone qui arrive dans une commission scolaire ou un établissement d'enseignement est soumis à une évaluation initiale de ses compétences en langue française. Cette évaluation représente une étape importante du protocole d'accueil; elle sert à déterminer ses besoins et à le diriger vers les services appropriés. Pour l'un, il s'agira de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français, services qui lui seront offerts dans une classe d'accueil ou une classe ordinaire jusqu'à ce qu'il puisse suivre normalement l'enseignement. Pour l'autre, jugé apte à suivre l'enseignement, la classe ordinaire avec ou sans soutien linguistique d'appoint en français sera recommandée.

4. Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, chapitre 1, section III, article 7.

L'élève de l'enseignement secondaire retenu pour une évaluation initiale de ses compétences langagières en français est celui dont le français n'est ni la langue maternelle, ni la langue d'usage :

- il ne comprend ni ne parle le français;
- ou
- il comprend ou parle un peu le français;
- ou
- il comprend le français et le parle, mais on a des raisons de croire, compte tenu de son parcours scolaire, que ses compétences en lecture et en écriture ne lui permettraient pas de suivre normalement l'enseignement en français.

On doit noter qu'une déclaration relative aux services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français est obligatoire dans le système informatisé Charlemagne pour cet élève.

## 1.2 Le contexte

Pour déterminer si l'élève de l'enseignement secondaire a besoin de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français, on lui pose d'abord des questions orales simples. Cependant, si cela s'avère nécessaire, on entreprend une évaluation plus approfondie de sa compétence langagière à l'oral. Par la suite, selon les résultats obtenus, il sera possible de mener une évaluation de ses compétences en lecture et en écriture.

Pour l'évaluation initiale des compétences langagières en français, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement sélectionnent une personne qualifiée – idéalement un enseignant qui donne des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français –, ou toute autre personne ayant acquis une expérience auprès des élèves non francophones et qui est sensibilisée au processus d'intégration linguistique, scolaire et sociale. Cette personne doit bien connaître les différents outils d'évaluation.

La personne responsable de l'évaluation langagière adopte une attitude accueillante pour gagner la confiance de l'élève et lui permettre de démontrer ses compétences. L'endroit qu'elle choisit est calme et la durée de la rencontre est suffisante pour éviter que l'élève se sente bousculé. La personne s'autorise parfois à reformuler les questions pour qu'elles soient bien comprises, tout en conservant leur degré de complexité. Elle fait preuve de patience et peut revenir à des questions plus simples si l'élève n'est pas en mesure de saisir certaines subtilités. Son rôle de soutien s'apparente à celui de l'accompagnateur qui souhaite recueillir le plus d'information possible en vue de diriger l'élève vers les services éducatifs appropriés. Cette personne fera aussi le choix du niveau de difficulté des évaluations en lecture et en écriture en se fondant sur l'âge de l'élève et sur l'information recueillie durant l'entrevue initiale.

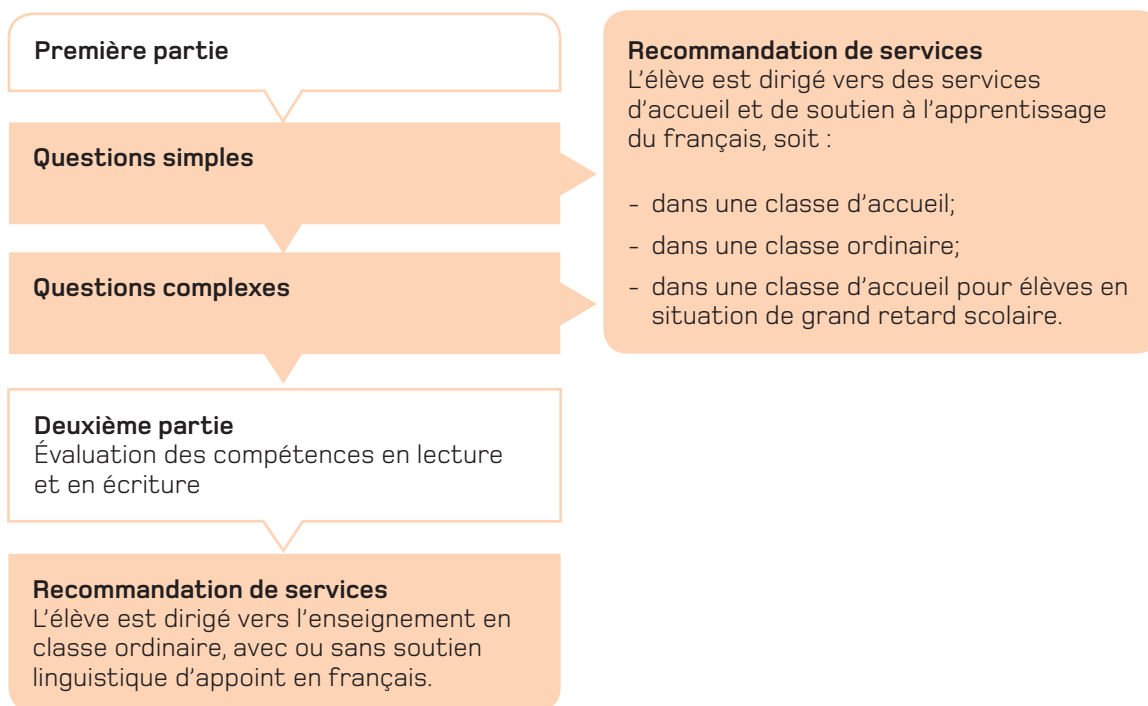


On doit garder en mémoire que plusieurs signes de scolarisation se manifestent par des actions simples ou des comportements typiques. Il est donc important que la personne responsable de l'évaluation langagière soit présente tout au long de l'exercice, qu'elle soit attentive aux gestes et aux attitudes de l'élève, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur une observation constante. Elle doit pouvoir distinguer ce qui relève de la fatigue ou du stress pour que ces facteurs n'influent pas sur l'évaluation.

### 1.3 L'évaluation initiale des compétences langagières en français

L'évaluation initiale des compétences langagières en français comprend deux parties conçues en fonction d'un élève de l'enseignement secondaire. La première porte sur la compétence langagière à l'oral, tandis que la deuxième permet de vérifier les compétences en lecture et en écriture de l'élève ayant démontré une certaine aisance en communication orale.

#### L'évaluation initiale des compétences langagières en français Enseignement secondaire



## 1.4 La description de l'évaluation initiale de la compétence langagière à l'oral, en français

La première partie de l'évaluation de la compétence langagière à l'oral, à l'enseignement secondaire, comprend quatre sections constituées de questions qui vont de simples à complexes, et qui demandent des réponses plus ou moins longues. Notons que, pour un bon nombre d'élèves non francophones, la première partie devrait suffire à déterminer le besoin de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. Cependant, pour l'élève qui comprend et parle le français, il sera nécessaire de passer à la deuxième partie de l'évaluation.

La première partie contient neuf questions simples et une échelle de valeurs. L'évaluateur attribue une cote selon les réponses obtenues : **0** = l'élève ne répond pas; **1** = l'élève répond avec de l'aide; **2** = l'élève répond sans aide. Celle-ci détermine la compétence langagière à l'oral, en français. C'est à la fin de cette partie que le responsable de l'évaluation émet une recommandation relative aux services à offrir.

La deuxième partie s'adresse à l'élève qui a répondu sans aide aux questions de la première partie, démontrant ainsi une certaine connaissance de la langue française. Elle comporte des questions qui incitent à la conversation en introduisant des éléments de narration, de comparaison et de description. Celles-ci offrent à l'élève la possibilité de pousser plus avant ses explications, ce qui donne un meilleur aperçu de son développement langagier. Pour chaque type de questions, et selon la situation et l'intérêt de l'élève, l'évaluateur choisit l'une des questions suggérées. Il note ses observations et ses commentaires en se reportant aux éléments énumérés ci-dessous, et il remplit la fiche sommaire pour attribuer une cote à l'élève et émettre une recommandation relative aux services à offrir au terme de l'évaluation.

Les éléments observables suivants devraient être pris en considération lors de l'évaluation initiale de la compétence langagière à l'oral, en français :

- la compréhension des consignes et des questions (utilisation du langage verbal);
- la cohérence du message;
- le vocabulaire utilisé;
- la syntaxe de la phrase;
- l'aisance dans l'expression;
- la prosodie (accentuation, rythme, intonation, débit, ton, volume);
- la prononciation;
- les stratégies utilisées (demander des explications ou des clarifications, utiliser un langage non verbal pour démontrer sa compréhension ou son incompréhension, prendre une posture d'écoute, s'exprimer au bon moment, etc.).

Un modèle de formulaire d'évaluation initiale de la compétence langagière à l'oral en français, à l'enseignement secondaire, est fourni à la fin du document ainsi que les questions et la fiche sommaire concernant la deuxième partie de l'évaluation.

Il est à noter que les commissions scolaires et les établissements d'enseignement peuvent varier les modalités de l'évaluation en présentant une illustration, une photo ou une vidéo, et en vérifiant la compétence langagière à l'oral à l'aide de questions ou d'une discussion sur le sujet choisi. Les modalités suivantes sont possibles :

- des images découpées selon une certaine séquence (images à ordonner en vue d'y trouver un sens et de raconter l'histoire représentée);
- deux images ou dessins comportant quelques différences que l'élève doit décrire;
- un album sans texte pour susciter l'intérêt à bâtir une histoire correspondant aux images;
- une bande dessinée avec des bulles à remplir.

## 1.5 L'évaluation initiale des compétences en lecture et en écriture

La deuxième partie de l'évaluation initiale des compétences langagières en français s'adresse à l'élève de l'enseignement secondaire ayant démontré une certaine facilité en communication orale, et ce, jusqu'à la fin de la deuxième partie de l'évaluation. Il est alors nécessaire d'approfondir davantage l'évaluation de ses compétences langagières en français et de porter un regard sur ses habiletés de lecteur et de scripteur.

On doit signaler que ce sont les commissions scolaires et les établissements d'enseignement qui fournissent les outils d'évaluation des compétences en lecture et en écriture ainsi que le matériel nécessaire. Ces organismes doivent porter une attention particulière aux textes à lire et aux situations d'écriture à proposer. Il est primordial d'être ouvert à différents types d'activités et d'être en mesure de les ajuster (longueur, complexité), notamment en fonction de l'âge de l'élève. De plus, on devrait éviter d'utiliser des écrits ou des sujets comportant des biais culturels.

Quel que soit le type de texte choisi, on doit démontrer une certaine souplesse quant à l'évaluation des compétences en lecture et en écriture, car cette évaluation pourrait être révisée. Elle procure un bon aperçu des compétences de l'élève en français, mais une évaluation ultérieure pourrait conduire à revoir les services et le classement pour mieux correspondre au profil scolaire de l'élève.

### 1.5.1 La compétence en lecture

Pour l'évaluation de la compétence en lecture, on suggère de choisir des textes gradués du plus simple au plus complexe. Ils sont souvent groupés selon les catégories « débutants », « intermédiaires » ou « avancés » et peuvent également être associés à un niveau scolaire, ce qui permet un classement plus précis. Les textes devraient être accompagnés d'une tâche à accomplir pour permettre de mesurer le degré de compréhension du sujet présenté.

Il est également intéressant de considérer les textes à trous pour l'évaluation de la compétence en lecture, car ils mènent à observer d'importantes stratégies de compréhension chez l'élève. Ces textes requièrent une certaine habileté en lecture, puisque l'élève doit recourir aux indices syntaxiques et sémantiques pour sélectionner les termes manquants.

Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement devraient considérer ce qui suit lors de l'évaluation de la compétence en lecture :

- offrir un choix de sujets correspondant à l'âge de l'élève, à la compétence langagière démontrée lors de l'entrevue initiale et de l'évaluation de la compétence langagière à l'oral;
- s'assurer de la présence d'images, de photos ou d'illustrations dans les textes;
- permettre l'utilisation du dictionnaire français ou bilingue, selon le cas;
- prévoir un endroit calme et accorder un temps suffisant à l'élève pour effectuer sa tâche.

Pendant l'évaluation de la compétence en lecture, la personne responsable devrait :

- donner une intention de lecture à l'élève en vue de la réalisation de la tâche;
- présenter le sujet du texte et clarifier, au besoin, le vocabulaire spécialisé pour que le sujet soit compréhensible;
- demander à l'élève de lire le titre et d'examiner les illustrations;
- demander à l'élève de faire la lecture du texte à voix haute et observer son comportement et ses stratégies de lecteur :
  - il suit les mots avec son doigt;
  - il lit le texte lentement ou rapidement;
  - il demande de clarifier le sens de certains mots;
  - il relit des mots ou des phrases qu'il n'a pas compris;
  - il utilise le dictionnaire, etc.;

- poser des questions de compréhension pour évaluer si l'élève :
  - comprend le sens des mots de vocabulaire;
  - déduit le sens d'un mot ou d'une expression à partir du contexte;
  - reconnaît l'idée principale d'un paragraphe;
  - répond à des questions portant sur le sujet, les personnages, le déroulement de l'histoire, le lieu, etc.;
  - résume le passage ou l'histoire dans ses mots.

### **1.5.2 La compétence en écriture**

Pour évaluer les compétences langagières de l'élève en français, il est également nécessaire de lui proposer une courte situation d'écriture. L'évaluation de la compétence en écriture devrait présenter un lien avec la tâche utilisée précédemment pour l'évaluation de la compétence en lecture. La mise en situation et l'explication de l'évaluation sont importantes pour que l'élève puisse donner son plein rendement. De plus, l'observation du déroulement de l'activité d'écriture permet de recueillir plusieurs renseignements sur les compétences de l'élève.

Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement devraient tenir compte des éléments suivants lors de l'évaluation de la compétence en écriture :

- offrir un choix de sujets correspondant à l'âge de l'élève, à la compétence langagière démontrée lors de son entrevue initiale et de l'évaluation de sa compétence langagière à l'oral;
- permettre l'utilisation du dictionnaire français ou bilingue, selon le cas;
- prévoir un endroit calme et accorder un temps suffisant pour exécuter la tâche.

Pendant l'évaluation de la compétence en écriture de l'élève, la personne responsable devrait :

- donner une intention d'écriture en vue de l'exécution de la tâche;
- présenter et expliquer la tâche d'écriture;
- vérifier les connaissances antérieures de l'élève sur le sujet retenu;
- faire une courte révision du processus d'écriture et des conventions linguistiques avec l'élève (remue-ménages, planification, rédaction, révision et correction);

- observer les éléments suivants:
  - le respect du sujet;
  - la cohérence du message;
  - la ponctuation;
  - le vocabulaire utilisé;
  - l'orthographe;
  - le temps des verbes;
  - la syntaxe;
  - l'utilisation de stratégies telles que la révision, l'autocorrection, l'usage du dictionnaire ou de tout autre outil de référence mis à sa disposition;
  - la calligraphie.

Voici quelques idées de situations d'écriture à proposer à l'élève, selon son âge :

- écrire les mots correspondant aux images;
- écrire des phrases correspondant aux éléments d'une histoire séquentielle;
- écrire le texte des bulles d'une bande dessinée;
- écrire une lettre à un ami de son pays d'origine et lui raconter ses premières journées dans son pays d'accueil;
- écrire une lettre pour se présenter à son nouvel enseignant;
- décrire une fête célébrée chaque année dans son pays d'origine.

## 1.6 La recommandation de services

Durant l'évaluation initiale des compétences langagières en français, les observations et les commentaires permettent de cerner les besoins de l'élève et d'émettre une recommandation relative aux services à offrir. Ces renseignements sont consignés sur les formulaires prévus à cet effet.

À l'enseignement secondaire, on devrait verser au dossier de l'élève le formulaire de l'évaluation de la compétence langagière à l'oral, en français, les évaluations en lecture et en écriture, le cas échéant, ainsi que la recommandation relative aux services à offrir.

## 2 L'évaluation des compétences en mathématique

### 2.1 Les objectifs

L'évaluation des compétences en mathématique permet de porter un jugement sur les connaissances acquises par l'élève scolarisé dans son pays d'origine. Il est donc avisé de procéder à une évaluation complémentaire en la matière, et d'en tenir compte dans l'offre de services à l'élève.

Cependant, cette évaluation ne doit pas être confondue avec celle qui permet d'identifier, à l'aide de l'outil diagnostique en mathématique<sup>5</sup>, un élève immigrant nouvellement arrivé et en situation de grand retard scolaire.

Par ailleurs, seule l'évaluation initiale des compétences langagières en français sert à la déclaration de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français ou de soutien linguistique d'appoint en français.

### 2.2 Le contexte

Il appartient aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement de choisir les outils pour l'évaluation des compétences en mathématique de l'élève de l'enseignement secondaire, non francophone et nouvellement inscrit à l'école québécoise. Il est possible d'utiliser le matériel mathématique existant; on doit toutefois prendre soin de l'adapter à l'âge de l'élève et s'assurer qu'il est exempt de biais culturels.

Il est conseillé de prendre les points suivants en considération :

- commencer l'évaluation par la numération et le calcul simple;
- fournir du matériel de manipulation en numération et en géométrie;
- encourager l'élève à faire les activités qu'il comprend en premier et à omettre celles qu'il ne comprend pas;
- utiliser des phrases simples et reformuler les consignes, au besoin, pour ne pas nuire à la compréhension des activités à faire;
- prendre conscience des différences dans les systèmes internationaux tels que la notation, les symboles, les méthodes, etc., qui pourraient constituer des biais culturels dans l'évaluation de l'élève;

---

5. La Direction des services éducatifs de la commission scolaire peut communiquer avec la Direction des services aux communautés culturelles du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour se procurer l'outil diagnostique et recevoir l'information nécessaire à son utilisation.

- éviter les activités qui exigent l'utilisation d'une calculatrice (plusieurs élèves viennent de pays où le calcul mental est privilégié);
- prendre conscience que l'élève peut présenter le résultat d'un problème sans l'accompagner de la démonstration graphique de la démarche effectuée mentalement pour y arriver (selon l'approche de certains pays).

### 3 L'évaluation des compétences langagières en langue maternelle ou en langue d'usage<sup>6</sup>

#### 3.1 Les objectifs

Une évaluation des compétences langagières en langue maternelle ou en langue d'usage est pertinente, car elle fournit un portrait des acquis scolaires antérieurs de l'élève<sup>7</sup>. Elle peut faire ressortir ses forces ou mettre en évidence certaines lacunes à considérer lors de la planification d'interventions pédagogiques subséquentes.

#### 3.2 Le contexte

Idéalement, tout élève non francophone et nouvellement inscrit à l'école québécoise devrait être évalué dans sa langue maternelle ou dans sa langue d'usage pour que la recommandation de services soit adaptée à ses besoins. Cette étape n'est toutefois pas toujours possible pour les commissions scolaires et les établissements d'enseignement. Il est donc conseillé de cibler plus précisément l'élève qui semble éprouver certaines difficultés, répertoriées au cours de l'entrevue initiale ou qui peuvent survenir dès les premiers apprentissages en français. On peut ainsi accroître le nombre de renseignements nécessaires à un choix judicieux de services éducatifs, particuliers ou complémentaires.

En principe, l'évaluation de la compétence langagière en langue maternelle ou en langue d'usage devrait avoir lieu le plus tôt possible et être confiée à une personne qualifiée et expérimentée, susceptible de reconnaître certains indices associés aux compétences à lire et à écrire dans la langue maternelle ou dans la langue d'usage. Par exemple, un interprète bilingue qui connaît bien les systèmes scolaires du pays d'origine et du pays d'accueil pourrait fournir des renseignements pertinents sur les forces et les faiblesses de l'élève.

6. La langue maternelle est la première langue apprise par l'enfant. La langue d'usage est celle utilisée le plus souvent dans différents contextes de la vie quotidienne.

7. Il est à noter que la connaissance du parcours scolaire et de l'histoire migratoire de l'élève permet de déterminer la langue dans laquelle il a appris à lire et à écrire. C'est dans cette langue de scolarisation qu'il conviendra de déterminer ses acquis antérieurs puisqu'elle peut être différente de sa langue maternelle ou de sa langue d'usage.



### 3.3 La description de l'évaluation

L'évaluation de la compétence langagière en langue maternelle ou en langue d'usage comprend l'évaluation de la compétence à l'oral ainsi que l'évaluation des compétences en lecture et en écriture. Certaines activités pertinentes sont présentées ci-dessous à titre de suggestions, mais il appartient aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement de fournir les outils d'évaluation ainsi que le matériel nécessaires.

#### 3.3.1 L'évaluation de la compétence langagière à l'oral

L'élève susceptible de participer à une telle évaluation pourrait être soumis aux activités suivantes :

- participer à une entrevue qui s'inspire du questionnaire des deux parties de l'évaluation de la compétence langagière à l'oral, en français présentées dans ce document;
- répondre à des questions de compréhension relatives à un conte, à une histoire ou à un texte;
- participer à une discussion portant sur un thème ou un sujet d'intérêt pour l'élève;
- décrire une illustration présentant une situation où les interactions sont nombreuses;
- faire le résumé d'une histoire, d'un film ou d'une émission télévisée.

Les éléments observables suivants devraient être pris en considération lors de l'évaluation initiale de la compétence langagière à l'oral, en français :

- la compréhension des consignes et des questions (utilisation du langage verbal);
- la cohérence du message;
- le vocabulaire utilisé;
- la syntaxe de la phrase;
- l'aisance dans l'expression;
- la prosodie (accentuation, rythme, intonation, débit, ton et volume);
- la prononciation;
- les stratégies (demander des explications ou des clarifications, utiliser un langage non verbal pour démontrer sa compréhension ou son incompréhension, prendre une posture d'écoute, s'exprimer au bon moment, etc.).

### 3.3.2 L'évaluation de la compétence en lecture

Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement sont invités à prendre l'âge de l'élève en considération lorsqu'ils choisissent l'une ou l'autre des activités suivantes pour évaluer la compétence en lecture :

- lire les lettres de l'alphabet;
- établir la relation grapho-phonétique entre la lettre et le son;
- lire un passage d'un texte, d'un article de journal ou d'un magazine;
- remplir les vides dans un texte à trous;
- utiliser le vocabulaire de base (couleurs, vêtements, animaux, etc.);
- illustrer une histoire après en avoir fait la lecture;
- lire un court texte et répondre à des questions de compréhension.

Les éléments observables suivants devraient être pris en considération lors de l'évaluation initiale de la compétence en lecture, en français :

- donner une intention de lecture à l'élève en vue de l'exécution de la tâche;
- présenter le sujet du texte et clarifier, au besoin, le vocabulaire plus spécialisé pour que le sujet soit compréhensible;
- demander à l'élève de lire le titre et d'examiner les illustrations;
- demander à l'élève de faire la lecture du texte à voix haute et observer son comportement et l'adoption des stratégies suivantes :
  - suivre les mots avec son doigt;
  - lire le texte lentement ou rapidement;
  - demander de clarifier le sens de certains mots;
  - relire des mots ou des phrases non compris;
  - utiliser le dictionnaire, etc.
- poser des questions de compréhension pour vérifier si l'élève est en mesure :
  - de comprendre le sens des mots de vocabulaire;
  - de déduire le sens d'un mot ou d'une expression à partir du contexte;
  - de sélectionner l'idée principale dans un paragraphe;
  - de répondre à des questions portant sur le sujet, les personnages, le déroulement de l'histoire, le lieu, etc.;
  - de résumer le passage ou l'histoire dans ses mots.

### 3.3.3 L'évaluation de la compétence en écriture

Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement sont invités à prendre l'âge de l'élève en considération lorsqu'ils choisissent l'une ou l'autre des activités suivantes pour évaluer la compétence en écriture :

- copier des lettres de l'alphabet, des mots, des phrases;
- écrire l'alphabet, des mots et des phrases;
- écrire des renseignements personnels (nom, numéro de téléphone, etc.);
- écrire des mots associés à des images;
- composer un court texte à partir d'une situation en images;
- composer un court texte sur un sujet présenté.

Les éléments observables suivants devraient être pris en considération lors de l'évaluation initiale de la compétence en écriture, en français :

- le respect du sujet;
- la cohérence du message;
- la ponctuation;
- le vocabulaire utilisé;
- l'orthographe des mots;
- le temps des verbes;
- la syntaxe de la phrase;
- l'utilisation de stratégies telles que la révision, l'autocorrection, l'usage du dictionnaire ou de tout autre outil de référence mis à la disposition de l'élève;
- la calligraphie.

Sans qu'il soit nécessaire d'avoir une connaissance de la langue maternelle ou de la langue d'usage de l'élève, le simple fait de recueillir un échantillon d'un texte écrit ou d'observer l'élève qui lit dans sa langue peut révéler l'état de son développement en littératie. En effet, la fluidité, la vitesse de lecture, la structure du texte ou l'utilisation de stratégies sont des indices probants de compétences acquises dans la langue maternelle ou dans la langue d'usage. L'enseignant pourrait avoir recours à ce procédé pour recueillir des renseignements supplémentaires lui permettant de mieux planifier ses interventions.

## Annexe I

### Évaluation initiale de la compétence langagière à l'oral, en français, à l'enseignement secondaire (questions simples)

#### Renseignements généraux

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Code permanent : \_\_\_\_\_

Date de l'évaluation langagière : \_\_\_\_\_

	0 L'élève ne répond pas.	1 L'élève répond avec de l'aide.	2 L'élève répond sans aide.
1. Comment t'appelles-tu?»			
2. Quel âge as-tu?			
3. Dans quel pays es-tu né?			
4. Quelle ou quelles langues parles-tu à la maison?			
5. Est-ce que tu connais d'autres langues? Lesquelles?			

6. As-tu des frères et des soeurs? Si oui, combien? Quel est leur nom?			
7. Qui est venu avec toi au Canada?			
8. Quel est ton jeu ou ton sport préféré?			
9. Quel est ton animal préféré?			
10. Quelle est ta couleur préférée?			

Commentaires :

## Annexe II

### Évaluation initiale de la compétence langagière à l'oral, en français, à l'enseignement secondaire (questions complexes)

#### Renseignements généraux

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Code permanent : \_\_\_\_\_

Date de l'évaluation langagière : \_\_\_\_\_

#### Questions invitant à la conversation

Choisir une question parmi les suivantes :

1. Qui habite avec toi? Décris-moi ta famille.
2. Quel travail veux-tu faire plus tard? Pourquoi?
3. As-tu déjà utilisé un ordinateur? Que peux-tu faire avec un ordinateur?

#### Questions encourageant la narration ou la description

Choisir une question parmi les suivantes :

1. Raconte-moi ton voyage vers le Québec.
2. Comment s'est déroulée ta première journée au Québec?
3. Quelle est ta fête préférée durant l'année? Que fais-tu pendant cette fête?

#### Questions permettant de faire des comparaisons

Choisir une question parmi les suivantes :

1. Quelles sont les différences et les ressemblances entre le temps qu'il fait ici et celui de l'endroit où tu vivais avant ton arrivée au Québec (saisons, habillement, activités, etc.)?
2. Quelles sont les différences et les ressemblances entre la nourriture d'ici et celle que tu mangeais avant ton arrivée au Québec (restaurant, supermarché, marché, mets typiques, etc.)?

## Fiche sommaire de l'évaluation de la compétence langagière à l'oral, en français

En considérant l'âge de l'élève et les questions choisies, notez les commentaires que suscitent les éléments observables énoncés ci-dessous.

Éléments observables	Commentaires
Compréhension générale des consignes et des questions	
Cohérence du message	
Vocabulaire utilisé	
Syntaxe de la phrase	
Aisance dans l'expression	
Prosodie (accentuation, rythme, intonation, débit, ton, volume)	
Prononciation	
Stratégies utilisées (demander des explications ou des clarifications, utiliser un langage non verbal pour démontrer sa compréhension ou son incompréhension, prendre une posture d'écoute, s'exprimer au bon moment, etc.)	

### Cotes

- A La compétence langagière de l'élève à l'oral est suffisante pour qu'il puisse suivre normalement l'enseignement en français, sans soutien linguistique d'appoint.
- B La compétence langagière de l'élève à l'oral est suffisante pour qu'il puisse suivre normalement l'enseignement en français, avec un soutien linguistique d'appoint.
- C La compétence langagière de l'élève à l'oral est insuffisante pour qu'il puisse suivre normalement l'enseignement en français.

## Annexe III

### Fiche sommaire de l'évaluation de la compétence en lecture

#### Renseignements généraux

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Code permanent : \_\_\_\_\_

Date de l'évaluation langagière : \_\_\_\_\_

En considérant l'âge de l'élève, notez les commentaires que suscitent les éléments observables énoncés ci-dessous.

Éléments observables	Commentaires
Stratégies : <ul style="list-style-type: none"><li>• suit les mots avec ses doigts;</li><li>• lit le texte lentement ou rapidement;</li><li>• demande de clarifier le sens de certains mots;</li><li>• relit des mots ou des phrases incompris;</li><li>• utilise le dictionnaire.</li></ul>	
Compréhension : <ul style="list-style-type: none"><li>• comprend le sens des mots de vocabulaire;</li><li>• déduit le sens d'un mot ou d'une expression à partir du contexte;</li><li>• reconnaît l'idée principale d'un paragraphe;</li><li>• répond à des questions portant sur le sujet, les personnages, le déroulement de l'histoire, le lieu, etc.;</li><li>• résume le passage ou l'histoire dans ses mots.</li></ul>	



### **Cotes**

- A La compétence de l'élève en lecture est suffisante pour qu'il puisse suivre normalement l'enseignement en français, sans soutien linguistique d'appoint.
- B La compétence de l'élève en lecture est suffisante pour qu'il puisse suivre normalement l'enseignement en français, avec un soutien linguistique d'appoint.
- C La compétence de l'élève en lecture est insuffisante pour qu'il puisse suivre normalement l'enseignement en français.

## Annexe IV

### Fiche sommaire de l'évaluation de la compétence en écriture

#### Renseignements généraux

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Code permanent : \_\_\_\_\_

Date de l'évaluation langagière : \_\_\_\_\_

En considérant l'âge de l'élève, notez les commentaires que suscitent les éléments observables énoncés ci-dessous.

Éléments observables	Commentaires
Respect du sujet	
Cohérence du message	
Ponctuation	
Vocabulaire utilisé	
Orthographe des mots	
Temps des verbes	
Syntaxe de la phrase	

Utilisation de stratégies : <ul style="list-style-type: none"> <li>• révision;</li> <li>• autocorrection;</li> <li>• usage du dictionnaire ou de tout autre outil de référence.</li> </ul>	
Calligraphie	

### Cotes

- A La compétence de l'élève en écriture est suffisante pour qu'il puisse suivre normalement l'enseignement en français, sans soutien linguistique d'appoint.
- B La compétence de l'élève en écriture est suffisante pour qu'il puisse suivre normalement l'enseignement en français, avec un soutien linguistique d'appoint.
- C La compétence de l'élève en écriture est insuffisante pour qu'il puisse suivre normalement l'enseignement en français.

## Annexe V

### Recommandation de services à la suite de l'évaluation initiale de la compétence langagière en français, à l'enseignement secondaire

#### Renseignements généraux

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Code permanent : \_\_\_\_\_

Date de l'évaluation langagière : \_\_\_\_\_

#### Cote

Évaluation à l'oral (questions simples)      0     1     2

Évaluation à l'oral (questions complexes)    A     B     C

Évaluation en lecture                            A     B     C

Évaluation en écriture                            A     B     C

0 : L'élève ne répond pas

1 : L'élève répond avec de l'aide

2 : L'élève répond sans aide

A : La compétence langagière de l'élève à l'oral est suffisante pour qu'il puisse suivre normalement l'enseignement en français, sans soutien linguistique d'appoint.

B : La compétence langagière de l'élève à l'oral est suffisante pour qu'il puisse suivre normalement l'enseignement en français, avec un soutien linguistique d'appoint.

C : La compétence langagière de l'élève à l'oral est insuffisante pour qu'il puisse suivre normalement l'enseignement en français.

Cet élève a fait l'objet d'une **entrevue initiale** à son arrivée. Il serait toutefois important de tenir compte des renseignements durant les interventions ultérieures.

Oui  Non

### **Recommandation**

Des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français faciliteront l'intégration de cet enfant.

Cet élève pourra suivre normalement l'enseignement en français :

- **avec** soutien linguistique d'appoint en français;
- **sans** soutien linguistique d'appoint en français.

Signature de la personne responsable  
de l'évaluation langagière : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

N. B. Cette recommandation découle d'une première évaluation de l'élève. Toutefois, elle pourrait être révisée dans les premières semaines de la scolarisation aux fins d'ajustement des services offerts et du classement établi pour l'élève.

